

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Je participe à une chasse en battue. Je prends connaissance des consignes générales de sécurité inscrites ci-dessous et m'engage à les respecter.

1 AU LIEU DE RENDEZ-VOUS :

- Se présenter à l'heure, muni d'un dispositif fluo obligatoire, d'une corne et d'une laisse.
- S'inscrire et signer le carnet de battue.
- Prendre connaissance du code des sonneries.
- Ecouter attentivement les consignes de chasse complémentaires données par le directeur de battue.

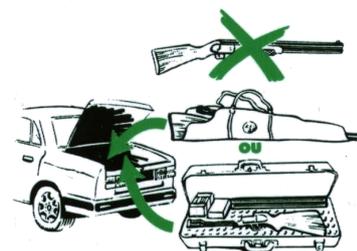
ANNONCES : Code officiel

DEBUT DE TRAQUE : 1 coup long
FIN DE TRAQUE : 3 coups longs

Le début de la traque doit être sonné, au plus tard, au moment du lâcher des chiens.

2 TRANSPORT DE L'ARME/VEHICULE MOTEUR :

- Transporter l'arme, OBLIGATOIREMENT, placée sous étui ou démontée, dans tous les cas l'arme doit être déchargée.



3 DÉPLACEMENT A PIED VERS LE POSTE :

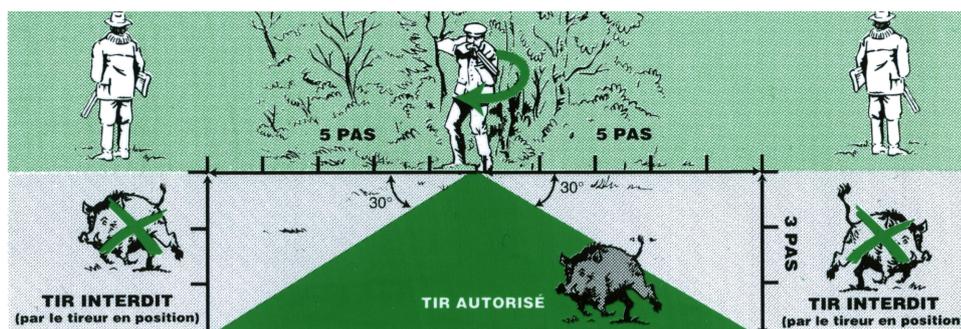
- L'arme ne doit en aucun cas être approvisionnée ou chargée lors des déplacements



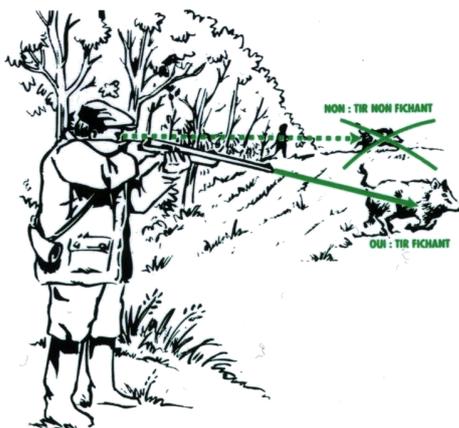
4 POSTE DE TIR :

- Se signaler à ses voisins
- Bien déterminer l'endroit de son poste en fonction de la position des voisins, du schéma de la traque et des consignes complémentaires données par le Directeur de battue.
- Vérifier que les canons ne sont pas obstrués.

- AU SIGNAL DE DÉBUT DE TRAQUE, approvisionner et charger son arme canon(s) vers le sol.
- Tirer en respectant la règle des 30°.
- Repérer les zones dans lesquelles il ne faut pas tirer.



La règle dite «des 30°» engage la responsabilité juridique du tireur.



- TOUJOURS IDENTIFIER AVANT DE TIRER (Ne pas tirer est aussi un acte de chasse)
- EFFECTUER UN TIR FICHANT (Ne pas tirer un gibier en ligne de crête)
- NE JAMAIS QUITTER SON POSTE (Sauf accord du Directeur de battue, voir annexe 2 du SDGC du Lot)
- AU SIGNAL DE FIN DE TRAQUE, décharger l'arme (et aller vérifier son tir)